



PSYCHOLOGUES EN SOUTIEN DES PERSONNELS LE DÉBUT D'UNE RECONNAISSANCE !

COMMUNIQUÉ :

Le Secrétariat Général a ouvert, il y a bientôt deux ans, un groupe de travail portant sur l'IFSE des corps communs. Suite à la réforme des personnels administratifs et techniques, la note devait en effet être réécrite.

► Si le SG n'entendait pas évoquer la situation des autres personnels à cette occasion, l'insistance de **FO Justice Psychologue** a permis d'engager des discussions sur la situation des psychologues, également régis par cette note.

C'est ainsi que, grâce aux revendications constantes et au travail mené par **FO Justice Psychologue** auprès du Secrétariat Général, des avancées importantes ont été obtenues pour l'ensemble des collègues et une première bataille vient d'être remportée pour les psychologues en soutien des personnels de la DGAP et de la DSJ.

La note de gestion RIFSEEP du 23 juillet 2026 prévoit que les psychologues en soutien des personnels basculent du groupe 2 au groupe 1 du RIFSEEP, avec effet rétroactif au 1er janvier 2026.

Cette évolution se concrétise par une revalorisation de 500 € brut par an et corrige en partie une inégalité que **FO Justice Psychologue** dénonce depuis sa création. Il n'était pas acceptable que les psychologues qui accompagnent les agents du Ministère soient moins reconnus et moins rémunérés que leurs collègues.

► Cette avancée est une première étape. Les psychologues en soutien des personnels demeurent exclus du Complément de traitement indiciaire (CTI), ce qui maintient un écart de rémunération important et nuit à l'attractivité et à la fidélisation, bon nombre de collègues préférant quitter leur poste.

Sur ce sujet, nous ne lâcherons rien !

Aujourd'hui l'administration fait le choix d'une première reconnaissance, gageons que des efforts supplémentaires à destination des collègues psychologues de soutien adviennent rapidement.

► **FO Justice Psychologue se félicite d'avoir obtenu cette décision**, à force de pugnacité et de travail. C'est une juste reconnaissance des missions exercées.

► **FO Justice Psychologue poursuivra son action** pour obtenir une égalité de traitement et une juste reconnaissance de l'ensemble des psychologues du ministère de la Justice.

► **FO Justice Psychologue continuera de défendre tous les psychologues**, sans exception, et sans renoncement.

► Si vous souhaitez partager votre regard sur la situation de notre corps et des actions que nous mettons en œuvre, nous vous invitons à nous écrire sur psy@fojustice.fr

Nous sommes également à vos côtés pour vous accompagner dans votre situation individuelle, contactez-nous sans hésiter. Et si vous souhaitez vous engager, à quelque niveau que ce soit, nous serons ravis de vous accueillir.

FO Justice – le 31 juillet 2026